

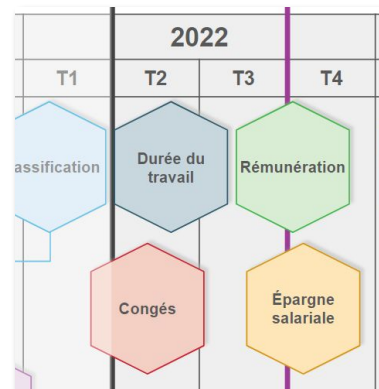
RELOAD

Durée du travail - État des lieux

La première réunion de négociation sur le chapitre ***durée du travail*** du projet RELOAD s'est tenue le 19 avril.

Contexte

- Ce thème fera l'objet d'un **accord final unique** avec les dispositions issues des négociations ***congés***, ***rémunération*** et ***épargne salariale dont le CET*** compte tenu de leur imbrication.
- La Direction a réalisé un état des lieux sur la base des **accords actuellement en vigueur**, qui peuvent donc différer des modalités pré-Covid.
- Le périmètre étudié est celui des **9 sociétés du Groupe** auxquelles s'appliquera de manière automatique le futur accord.
- Les accords concernant les organisations du travail les plus atypiques feront l'objet d'un examen ultérieur dans cette négociation.

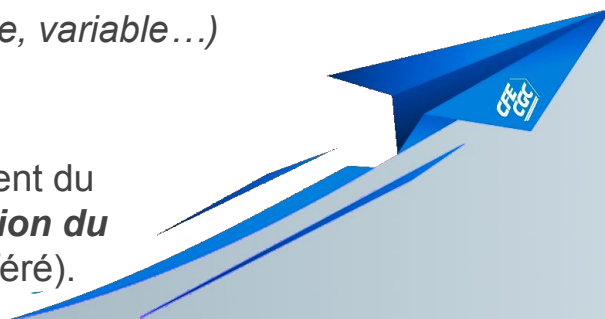


Airbus SAS, Airbus Operations, Airbus Atlantic, Airbus Helicopters, Airbus ATR, GIE ATR, Airbus Defence and Space, Airbus DS Geo, NAVBLUE.

Thèmes à traiter

- **Durée du travail applicable** : *salariés à l'horaire, forfait jours*
- **Journée de solidarité**
- **Organisation du travail** : *salariés à l'horaire en journée normale managers en production*
- **Organisation du travail** : *salariés à l'horaire en équipes*
- **Organisation des repos** (générés par l'organisation du travail)
- **Heures supplémentaires et modulation du forfait jours**
- **Horaire collectif** : *horaire individualisé (flexible, variable...)*
- **Habillage / déshabillage**

Le **temps de travail hebdomadaire** peut être différent du **temps de travail rémunéré** à cause de **l'organisation du travail** (ex : principe de capitalisation pour repos différé).



RELOAD

Durée du travail - État des lieux

Synthèse de la Direction sur l'état des lieux :

- Des **durées du travail** en majorité **annualisées**.
- Des **forfaits horaires particuliers** pour certains métiers, coefficients, statuts.
- Des **forfaits jours** différents mais **pas si éloignés**.
- Une **journée de solidarité** en majorité **travaillée**.
- La **capitalisation collective de jours de repos annuels** utilisée dans toutes les sociétés du périmètre.
- Des dispositifs existants pour **s'adapter à la charge de travail** (heures supplémentaires, modulation du forfait jours).
- Une **souplesse** majoritairement permise aux salariés pour **gérer leurs aléas**.

Considérations CFE-CGC :

Avant même la présentation des organisations de travail atypiques, l'état des lieux sur la durée du travail (durée contractuelle payée, journée de solidarité) et son organisation (repos, heures supplémentaires, etc) montre des pratiques différentes dans les sociétés du Groupe.

Harmoniser l'ensemble des thématiques est un objectif ambitieux qui doit aussi donner du sens aux règles de vie au travail.

La CFE-CGC rappelle que les futures dispositions doivent concilier les exigences opérationnelles et les attentes des salariés : plus de responsabilisation, plus de souplesse, prise en compte de la QVT et des nouvelles organisations du travail (télétravail).



Prochaines réunions :

2. 28 avril
3. 12 mai
4. 23 mai
5. 2 juin
6. 13 juin
7. 23 juin
8. 4 juillet
9. 18 juillet

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent